

# FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

**PROCES-VERBAL**  
**de la REUNION du COMITE DIRECTEUR**  
**Nogent-sur-Marne, le 21 mai 2019**

- 1- Election des membres du Comité d'éthique et de déontologie
- 2- Modalités d'organisation et d'évaluation de la campagne 2019 part territoriale hors emploi (ex CNDS)
- 3- Questions diverses

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	François BANTON	Membre du comité directeur
	Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
	Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
	Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Philippe LOT	Membre du comité directeur
	Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
	Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
	Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
	Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 16 votants

Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Léa DUCHEMIN	Service licences
	Michel COULOMB	Représentant de la Ligue Sud-PACA
	Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire

Excusés :	Eric NOTIN	Vice-Président
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral
	Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Josy BREGAL	Membre du comité directeur
	Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
	Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
	Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
	Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
	Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
	Soizick PEROT	Membre du comité directeur
	Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
	Vincent ALLIGIER	Président de la Ligue Sud-PACA
	Michel LAGAUZERE	Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine
	Luc PONCELET	Président de la Ligue Occitanie
	Alain TELLIER	Président de la Ligue Centre
	Philippe TUNCQ	Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
	Sylvain HOCHE	Président de la Ligue Martinique

JJ. Mulot préside la séance et ouvre les débats à dix heures.

Le Président communique deux informations :

• **Coupe de France des Régions 2020**

Il revient sur l'édition 2019 en rappelant que les présidents de ligues ont affirmé leur volonté de voir cette manifestation perdurer.

Il informe de la réception de la candidature de l'AS Mantaise pour l'édition des 25 et 26 avril 2020.

Un appel à candidature sera adressé aux organisateurs habituels disposant d'un bassin de compétition en eaux fermées, donc non sujet à d'éventuelles crues, pour cette organisation dont le comité directeur du 13 juin validera le lieu.

C. Vandenberghe précise que le bassin de Vaires-sur-Marne n'est pas opérationnel pour accueillir une telle compétition.

J. Decriem demande à ce qu'une campagne de communication spécifique sur cet événement soit initiée par la fédération et relayée au sein des ligues afin de pouvoir solliciter financièrement des partenaires régionaux.

• **Championnat du monde junior 2023**

JJ. Mulot indique que la FISA sollicite la FFA pour l'organisation à Vaires-sur-Marne en 2023 du championnat du monde junior en 2023 qui doit servir de test event pour les Jeux Olympiques 2024.

Il souligne que pour supporter cette organisation, il faut des moyens financiers et humains importants. La fédération ne peut assumer à elle seule l'organisation de cette compétition.

Des discussions vont débuter avec le COJO de Paris 2024.

Puis JJ. Mulot aborde l'ordre du jour du comité directeur en reprenant les grandes lignes de la note de procédure de l'Agence Nationale du Sport concernant les montants et orientations de la part territoriale du CNDS dans le cadre de la déclinaison des Projets Sportifs Fédéraux :

- "Les projets sportifs fédéraux devront être établis et conduits en toute transparence au sein de la fédération. Les fédérations retenues fixent les modalités d'organisation et d'évaluation de la campagne 2019 qu'elles auront définies et validée en comité directeur. Elles auront, au préalable, partagé leur plan de développement avec l'ensemble de leurs structures déconcentrées."
- "Les fédérations retenues devront présenter la garantie d'une attribution équitable aux associations quel que soient leur ressort géographique, en fonction de critères définis et partagés."
- "Elles devront à ce titre, créer une commission qui garantira l'indépendance des décisions et qui veillera au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence. Cette commission sera en charge de valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants proposés et de fixer les modalités d'évaluation des projets financés. La liste des bénéficiaires finaux sera ensuite transmise à l'Agence Nationale du Sport pour mise en paiement."
- "L'attribution des fonds aux bénéficiaires finaux se fera au niveau national par l'Agence nationale du Sport dans un objectif de développement de la pratique sportive pour tous après expertise des fédérations concernées et sur la base de leur projet sportif fédéral."

JJ. Mulot propose que la commission évoquée ci-dessus soit le Comité d'éthique et de déontologie de la fédération.

C'est la raison pour laquelle le point relatif à l'élection des membres du Comité d'éthique et de déontologie a été ajouté à l'ordre du jour de cette réunion.

## **1. Election des membres du Comité d'éthique et de déontologie**

JJ. Mulot propose Philippe Dekeyser, Directeur de l'UNSS, en qualité de Président.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (16 votants) CETTE PROPOSITION.

P. Dekeyser a proposé les membres suivants :

- Christian Palierne, ancien médecin des équipes de France et du suivi médical réglementaire de la FFA et Président de la FFTennis de Table,
- Virginie Tollard, rameuse et engagée sur l'action municipale de la Ville de Joinville-le-Pont,
- Eleanor Forshaw, membre de la commission nationale des arbitres,
- Myriam Lamolle, présidente de l'Association des Internationaux d'Aviron.

P. Lot souhaite un rappel du rôle du Comité d'éthique et de déontologie.

JJ. Mulot rappelle l'article 1 du règlement d'éthique et de déontologie :

"Le Comité d'éthique et de déontologie est chargé de veiller à la bonne application et au respect des principes dégagés par la Charte d'éthique et de déontologie de la FFA.

Ce comité a pour mission de :

- Promouvoir les valeurs éthiques et déontologiques de la FFA.
- Conseiller et accompagner les institutions de la FFA (Comité directeur, Bureau, Liges régionales et Comités départementaux) ainsi que les acteurs, personnes physiques ou morales, visés par la Charte d'éthique et de déontologie de la FFA.
- Informer le Président de la FFA de tous les faits susceptibles de nuire à l'image de l'aviron.

Le Comité d'éthique et de déontologie n'exerce pas de pouvoir disciplinaire. Il instruit les dossiers dont il se saisit ou qui lui sont soumis par le Président de la FFA.

Lorsqu'il estime que le dossier le justifie, il saisit l'organe disciplinaire compétent dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire de la FFA, et en informe simultanément le Président de la FFA."

A. Wache souligne que les personnes proposées sont toutes issues de la région parisienne. Ne faudrait-il pas une représentation de l'ensemble du territoire ?

S. Guerinot : dans un souci d'équité il est intéressant d'intégrer à la commission des personnes des régions.

JJ. Mulot indique que, comme il est précisé dans le règlement du Comité d'éthique et de déontologie, les membres de celui-ci doivent disposer de compétences dans les domaines de la déontologie et de l'éthique, et être reconnus pour leurs connaissances

de l'aviron et de ses valeurs. Ces notions dépassent donc la question d'une représentation territoriale.

JJ. Mulot ajoute cependant qu'il est possible de demander au Président de proposer d'élargir le Comité à d'autres personnes issues d'autres régions.

Après discussions, il est finalement proposé d'en rester à une constitution d'un Comité comprenant le Président qui vient d'être validé et les quatre membres cités ci-dessus.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (16 votants) LA COMPOSITION DU COMITE D'ETHIQUE TELLE QUE PROPOSEE ET SA MISSION

## **2. Modalités d'organisation et d'évaluation de la campagne 2019 part territoriale hors emplois (ex CNDS)**

G. Purier commente le document intitulé "Agence Nationale du Sport – Financement des Projets Sportifs Fédéraux – Campagne 2019" (Annexe 1).

JJ. Mulot précise que la part territoriale CNDS en 2017 était de l'ordre de 140 millions d'euros.

Pour 2018, une baisse drastique a été appliquée et cette part a été ramenée à 115 millions d'euros.

Pour 2019, le montant est inchangé par rapport à 2018.

Dans la part territoriale, il y a une part destinée à l'emploi de 51,3 millions gérés par la DRDJSCS pour cette année. Le souhait du mouvement sportif est de récupérer au sein des fédérations la part emploi en 2020.

La part territoriale hors-emplois est répartie comme suit : 37,4 millions d'euros pour les sports dont les fédérations ont été retenues pour être fédérations pilotes pour 2019, et 26 millions d'euros pour les autres sports.

Les 37,4 M€ seront gérés par les fédérations sous le contrôle de l'Agence, les 26 M€ le seront par les DRJSCS comme par le passé.

G. Purier précise que la part territoriale 2019 sera pour les structures aviron (clubs, comités départementaux et ligues) de 987 000 euros et indique que la part destinée aux clubs devra être de 50% à minima.

JJ. Mulot précise que 142 clubs ont eu une subvention en 2018 et qu'il est probable que le nombre de clubs déposant un dossier sera beaucoup plus important en 2019.

Il ajoute que la répartition des subventions en 2018 entre les différents territoires est très inégale. Certaines inégalités devront être gommées mais tout ne pourra pas se faire en une seule année. D'autant plus que les structures ont déjà établi leurs budgets pour 2019.

JJ. Mulot indique que les clubs ayant touché du CNDS en 2018 sont presque tous des clubs ayant au moins 30 unités de licence. Dans ces conditions, il propose que seules soient éligibles en 2019 les clubs ayant au moins 30 unités de licence sauf exception ainsi que les clubs affiliés indoor ou banc fixe ayant au moins 30 licences I ou BF. L'exception concernerait les clubs récemment créés ayant un plan de développement ambitieux. Ainsi, 290 clubs sur les 420 que compte la fédération seraient éligibles.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE CETTE PROPOSITION A L'UNANIMITE (16 votants).

G. PURIER présente le détail des actions sur lesquelles des subventions pourront être demandées. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du développement fédéral et correspondent au projet fédéral davantage que les actions proposées les années précédentes.

Il précise que les demandes continuent en 2019 à être faites sur le compte ASSO et donne des précisions sur ce sujet.

Suite à la présentation des différentes actions proposées, F. Banton souhaite que l'action concernant la formation soit ajoutée à la fiche action des comités départementaux dans la mesure où ceux-ci les organisent.

G. Purier répond positivement.

Un mémento précisant le déroulement et les informations de la campagne 2019 va être adressé à toutes les structures.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LA PROCEDURE PROPOSEE DE DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGENCE NATIONALE DU SPORT 2019 (16 votants).

Une discussion s'en suit sur le traitement des dossiers saisis par les structures.

Il est précisé que l'équipe travaillant sur le traitement de ces dossiers sera composée de cadres techniques et de salariés de la fédération. Elle fera des préconisations sur les sommes attribuées, étant entendu que la somme globale ne pourra pas dépasser 987 M€ dont 50% pour les clubs. Le Comité d'éthique et de déontologie interviendra comme il le souhaitera dans le déroulé de ces opérations et, in fine, validera les propositions qui seront transmises à l'Agence Nationale du Sport.

290 clubs seront susceptibles de déposer des dossiers, soit le double de ceux qui ont touché une subvention en 2018. La difficulté va être de satisfaire toutes les structures ayant un plan de développement ambitieux et d'éviter le saupoudrage tout en ayant un regard sur les subventions accordées en 2018, le tout à somme constante. Et il sera nécessaire également de tenter un léger rééquilibrage territorial.

A.Wache la fédération devra tendre à une uniformisation des règles concernant l'attribution des subventions.

P. Trichet : il est important d'afficher la perspective à long terme d'égalisation.

G. Purier rappelle que cette première année de fonctionnement permettra de faire évoluer le dispositif.

Les présidents de ligues présents indiquent qu'ils souhaitent porter un avis sur les dossiers des clubs et des comités départementaux de leurs régions. Il est donc décidé que ces associations déposant un dossier devront en adresser une copie à la ligue.

Un échange entre les présidents de ligues et la fédération sera effectué sur les dossiers déposés afin de recueillir leur avis. Il est impératif que ces délais d'échanges soient effectués dans des délais très courts.

N. Boudoux demande si les actions devant être saisies portent sur 2018/2019, 2019 ou 2019/2020.

Il est répondu que les actions doivent porter sur 2019 uniquement.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (16 votants) DE SOLLICITER L'AVIS DES LIGUES SUR LES DOSSIERS.

IL APPROUVE EGALEMENT A L'UNANIMITE (16 votants) LA DESIGNATION DU COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE EN QUALITE DE COMMISSION CHARGEE DE GARANTIR L'INDEPENDANCE DES DECISIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS.

### 3. Questions diverses

#### • **Championnat de France universitaire**

ML. Copie indique que le championnat de France FFSU s'est déroulé à Mâcon avec 471 engagés en 2019 contre 476 en 2018.

Deux nouveautés cette année :

- l'introduction au programme du 2xM,
- la signature d'une convention sur l'arbitrage entre la FFSU et la FFA.

ML. Copie rappelle que, pour participer au championnat de France, il faut avoir participé à une régates qualifiante.

Lors des années passées, beaucoup de participants étaient acceptés sans avoir participé à ces régates qualifiantes.

La CMN a souhaité cette année faire respecter rigoureusement cette réglementation et n'y déroger que dans des cas d'impossibilité argumentée de participer aux régates qualifiantes.

Il s'en est suivi une cinquantaine de sportifs non autorisés à participer au championnat de France.

Cette situation a engendré de nombreuses contestations dans les jours qui ont précédé le championnat de France

Des discussions lors du championnat se sont également tenues avec les rameurs concernés et ML. Copie les remercie pour leur fair-play et leur état d'esprit constructif, pour une situation que tout le monde regrette.

JJ. Mulot remercie ML. Copie d'avoir réglé au mieux la situation.

A.Nottelet-Tollard fait un retour sur le championnat de France UNSS : 500 élèves étaient présents.

L'organisateur a fait des efforts concernant l'accueil des équipes. La compétition s'est bien déroulée.

#### • **Equipe de France**

S. Guerinot demande ce qu'il est prévu de proposer aux sportifs non retenus dans le collectif senior A.

P. Ranvier rappelle que le haut niveau n'est pas de garantir à chaque sportif une place. Tous les sportifs ne sont pas dans la même démarche de performance. Un point sera fait après le championnat d'Europe et la coupe du monde de Poznan.

S. Guerinot et A. Tixier rappelle que leurs ligues respectives ont proposé de soutenir financièrement des regroupements ou autres pour ces rameurs.

A. Tixier souligne qu'il est important d'avoir à l'esprit Paris 2024 et de préparer l'avenir en initiant dès à présent une dynamique afin de garder les sportifs dans une démarche de haut-niveau.

A.Wache : il est difficile de suivre les changements couple/pointe. Il faudrait réfléchir sur la façon d'orienter les sportifs.

P. Ranvier indique que les rameurs font des calculs sur la catégorie où leur chance de qualification sont les plus grandes.

La difficulté est de tenir une position commune. Il rappelle qu'en 2015 le choix du huit avait été fait et que celui-ci n'a pas abouti faute de soutien.

S. Guerinot regrette que C. Juillet n'ait pas couru Duisbourg sous les couleurs de l'équipe de France.

P. Ranvier indique que cette rameuse en avait été avertie en amont et qu'elle sera engagée à Poznan avec l'équipe.

• **Comité directeur**

Le jeudi 13 juin 2019 à 9h00.

Le vendredi 4 et le samedi 5 octobre (1 journée dédiée au haut-niveau)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

*Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER*